



# LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

## ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 25 JANVIER.

Plusieurs journaux français, entre autres le *Messenger*, ont répandu le bruit que S. M. le roi de Prusse se trouve dangereusement malade. Une lettre de Berlin, du 19 janvier, adressée à la *Gazette du Hanovre*, dément ce bruit et ajoute que S. M. se trouve dans un état parfait de santé.

La même lettre assure que le prince royal de Prusse a reçu en souvenir, de la part du duc d'Orléans, un album magnifique, dans lequel les peintres français les plus célèbres ont exercé leur pinceau.

— On écrit des frontières de l'Italie, 14 janvier :

« On nous écrit de Rome que M. de Bunsen s'efforce toujours d'entamer des négociations avec le St-Siège, mais que jusqu'à ce moment les peines n'ont pas été couronnées de succès. Entre autres, il a fait des propositions qui ont paru, jusqu'à un certain point, acceptables à la cour de Rome et que l'on aurait aussi accueillies; cependant un peu plus tard on aurait remarqué certaines clauses et conditions qui ont donné lieu à réfléchir. En conséquence, ces propositions sont demeurées sans réponse, et depuis lors on a acquis la conviction qu'il sera extrêmement pénible d'opérer un rapprochement au sujet de l'affaire si déplorable de Cologne. Malgré le vif désir qu'on a à Rome de voir se rétablir les relations amicales qui existaient auparavant avec la Prusse, le Pape ne croit pas pouvoir aliéner quelques-uns des justes droits de l'église et il est résolu à veiller sévèrement à leur conservation. On sait fort bien que la doctrine d'Hermès, très répandue en Allemagne, surtout sur les bords du Rhin, devait nécessairement produire plus d'une scission entre les catholiques de ce pays et que la puissance spirituelle du siège de Rome pouvait aisément en recevoir des atteintes, et c'est précisément par ce motif que l'on craint de se voir placé dans une position encore plus difficile que celle où l'on se trouve en ce moment.

« On craint qu'en cédant on ne se trouve dans une situation qui aggrave encore le mal que l'on s'efforce d'écarter. Il est donc fort difficile de prévoir comment on parviendra à se tirer des embarras présents, si la Prusse elle-même ne montre pas quelque concdescendance. »

(Gazette universelle d'Augsbourg.)

— Une lettre de Berlin, du 19 janvier, publiée par la *Gazette de Hanovre*, contient ce qui suit :

On attend ici le baron de Los Valles (Auguet de St. Sylvain), agent de don Carlos. Il pourrait bien ne pas recevoir un accueil favorable, car depuis l'affaire de Cologne, les cercles de la haute société qui paraissent témoigner le plus vif intérêt à la cause carliste sont bien refroidis. On peut assurer que la cause de don Carlos n'a jamais trouvé ici un appui direct, et que tout ce qui a été répandu à cet égard par les journaux français n'avait pas le moindre fondement; si l'on s'est exprimé ici quelquefois avec intérêt pour le prétendant à la couronne d'Espagne, on se borne à présent à attendre les événements.

## ANGLETERRE. — LONDRES, LE 26 JANVIER.

Dans la séance de la chambre des communes, hier soir, on a commencé l'examen du bill en comité. Après un long discours de M. Warburton, qui croit que le meilleur moyen d'en finir serait de proclamer la séparation du Canada, M. Alice s'attache à établir la différence qui existe entre les ré-

clamations du Haut et du Bas-Canada. Il croit que les Canadiens qui ont pris les armes ne savaient pas bien pourquoi ils se battaient. La conduite de M. Papineau lui semble mystérieuse; et il croit qu'avant de le condamner, il convient de bien savoir jusqu'à quel point il s'est compromis. L'orateur approuve le choix de lord Durham pour une mission pacificatrice, mais il croit qu'on aurait dû lui conférer de pleins pouvoirs.

— On lit dans le *Globe* :

« Les lettres reçues du Canada contiennent plusieurs détails relatifs à la guerre civile. L'une d'elles annonce que Papineau a été fait prisonnier à Saint-Pie-James. Scott et T. C. Allwyn, avocats de Québec, s'étaient rendus à Montréal pour défendre les prisonniers qui devaient être jugés par des cours martiales. Quelques nouvelles compagnies des 24<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> régiments étaient arrivés à St John (Nouveau Brunswick) à Québec. Il n'est pas vrai que le docteur Volfréd Nelson soit mort en prison. Des réunions de royalistes continuaient à avoir lieu dans diverses parties des deux provinces; des résolutions très énergiques en faveur de la mère-patrie étaient adoptées. »

— Un autre journal publie le passage suivant du journal américain le *Buffalo Advertiser* :

« Les patriotes, retranchés dans l'île de la Marine, ont publié une proclamation, dans laquelle ils annoncent leurs intentions. Ils invitent les réformistes du Canada à choisir leur île pour rendez-vous général. La proclamation est signée par William Lyon Mackenzie, à titre de président temporaire du gouvernement provincial de l'état du Haut-Canada. Une gratification de 300 acres de terre est offerte à tout volontaire qui s'associera à la guerre de l'indépendance. Aucun excès ne sera commis ni contre les personnes, ni contre les propriétés, seules les peines les plus rigoureuses. On offre une prime de 500 liv. st. pour quiconque amènera sir Head (F.). Le commandement des forces militaires est confié au général van Rensselaer, fils du général du même nom, d'Albany. Nous apprendrons sans étonnement que cette dernière et formidable position a été abandonnée, après quelque résistance. La milice elle-même pourra s'emparer de l'île, sans l'assistance des troupes régulières. »

## FRANCE. — PARIS, LE 28 JANVIER.

La chambre des députés a entendu hier les développements de plusieurs propositions. Une proposition de M. Ledéan, Jobard et Schauenburg, pour le costume de cérémonie des députés a été prise en considération et renvoyée à l'examen d'une commission pour en faire son rapport.

— Voici, d'après le *Messenger*, des détails de ce qui s'est passé dans le comité secret :

M. Roger (du Loiret) : Messieurs, la proposition qui vous est soumise me semble bien puérile, surtout après nos trois semaines d'inactivité. (Murmures.) Ce sera assurément pour le pays un triste sujet de réflexions. (Explosion, trépignements au centre.) Ce n'est pas par des flatteries, ce n'est pas en nous couvrant ridiculement de broderies, que nous nous ferons respecter. (Violens murmure. — Cris nombreux : A la question !...)

MM. Fulchiron, Tupinier et Schauenburg demandent la parole.

M. Roger élève la voix et ajoute : C'est en faisant les affaires du pays que nous nous ferons honorer.

furément les désastres qui ont amoncelé tant de ruines. De ces terribles drames qui ont couru, échevelés, sur ces crêtes volcaniques, on ne devine que la perpétuité; elle est clairement écrite dans son caractère de désolation; cela suffit d'ailleurs. Que peut ajouter le nom des victimes à l'intérêt des tombeaux? En est-il moins intéressant? Ce cours d'histoire et de philosophie que le Rhône professe en douze heures et en soixante lieues? Ont-ils été tourmentés, les habitants de ces malheureuses contrées baignées par le fleuve? En ont-ils subi de déplacements et de révolutions? D'abord, ces villages se sont établis sur les rives pour boire l'eau du Rhône, avec la foi dans un tranquille avenir; puis ils se sont réfugiés sur les crêtes, à la voix des guerres religieuses; aujourd'hui les voila redescendus, à la voix de la tolérance et de la civilisation. Le fleuve paternel bénit de ses deux bras la rive catholique et la rive luthérienne, et leur donne à toutes deux une égale part des vins généreux qui portent son nom.

Un jour quelque chroniqueur recueillera ces pages de ruines éparées dans la vallée du Rhône, et il fera un beau livre, un livre à défrayer le répertoire futur des drames de la nouvelle école. Je voudrais que Victor Hugo et Alexandre Dumas vissent fouiller dans ces débris, pour en exhumer toute une galerie nationale de héros, de chevaliers et de martyrs. C'étaient de terribles acteurs d'épopée, ces hommes à la tête battue par le soleil du Midi, ou par la bise qui souille du mont Ventoux, ces hommes adonnés au vice, comme à la vertu, fanatiques de religion, de gloire, de chevalerie, d'amour, entretenant toutes les passions à la fois, ne faisant de leur vie qu'une longue bataille, ne vivant que pour la gloire de mourir.

De ce nombre étaient les Roquemore, qui bâtissaient un château à sept tours sur le piedestal d'un rocher, ou ce formidable baron des Adrets, qui, du haut de son manoir du Rhône, donnait au pape de quelques insomnies et des déplaîsers mortels. Je voudrais que Victor Hugo vînt recueillir ces mélancoliques entretiens que se font la dernière tour de Roquemore et le dernier bastion des Adrets. La nuit, aux étoiles, lorsque l'impétueux vent d'Avignon, héritier des laines pontificales, secoue, comme un bélier romain, ces vieilles murailles des enfans de Calvin et de Luther. C'est là que la pensée est mêlée au granit, ainsi que l'a dit le poète.

Sur les bancs ministériels : Bah ! bah !

M. Roger : Nous représentons le peuple, nous ne devons pas nous en séparer; nous devons rester vêtus comme lui, e nous en faire honneur. (A gauche : Très bien ! très bien ! Voix au centre : A la question !)

M. De Laborde : Messieurs, cette question, qui a peu d'importance aujourd'hui, dans certaines circonstances peut en avoir beaucoup. N'avons-nous pas vu souvent des députés confondus dans la foule, et insultés par la foule, au milieu du peuple qui, s'il les eût reconnus, aurait voulu les porter en triomphe? (Hilarité universelle.)

M. Chapuis-Montaville : Il y a longtemps qu'il en a perdu l'envie.

M. De Laborde : Mais il en est parmi vous qui ont assisté aux obsèques du général Lamarque. Qui ne se rappelle qu'arrivé à la place Vendôme, une troupe de factieux (ils ont bien prononcé leurs intentions deux heures après) a exigé avec des vociférations qu'on fit le tour de la colonne? Et, quand la marche du cortège se trouva ainsi dérangée, ceux qui n'avaient point de costume qui pût les faire reconnaître, n'ont-ils pas été bien heureux de trouver dans les huissiers de la chambre quelqu'un qui se donnât du mouvement pour eux ?

— A la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, l'ordre du jour était le rapport des pétitions.

Le sieur Boncher de Gourson, maréchal de camp, en retraite à Paris, demande que les cendres de Charles X soient apportées en France.

Le rapporteur, M. Lacrosse, sans entrer dans aucune considération, propose de passer à l'ordre du jour.

Le duc de Fitz-James demande la parole. (Vif mouvement de curiosité.)

Le duc de Fitz-James appuie l'ordre du jour. (Marques d'étonnement.)

La chambre passe à l'ordre du jour.

— M. Diédonné, député des Vosges a fait distribuer aujourd'hui, aux membres de la chambre, un projet de conversion de la rente 5 p. c. en 4 p. c. Ce projet, précédé de considérations développées et fort remarquables, est suivi d'une note qui se termine ainsi :

« En résumé, la réduction de la rente est légale... elle est opportune... elle est facile... elle est aujourd'hui réclamée à grands cris par l'opinion et par l'équité; la refuser ou l'ajourner serait injuste... il y a plus, ce serait une faute... »

— Un journal ministériel annonce que le roi a remis hier à M. le lieutenant-général Bugeaud les insignes du grade de grand-officier de la légion d'honneur.

— M. Guizot a remis sur le bureau de la chambre des députés une pétition des principaux libraires de Paris, pour provoquer les mesures législatives nécessaires à la répression de la contrefaçon à l'étranger, surtout en Belgique.

— On lit dans le *Courrier Français* :

« Dans l'un des bureaux de la chambre, à l'occasion de l'examen du budget du ministère de la justice et des droits de sceau, dont la remise peut être faite par le roi, un membre a demandé si, depuis la dernière session, il n'avait pas été délivré de lettres de noblesse : ce fait, nouveau depuis la révolution de 1830, aurait une assez grande portée, et révélerait un changement de politique. Un député fait observer que comme il existait un ministre dans le bureau, il pourrait dire si le fait était exact, et s'il entraînait dans les intentions du mi-

Le pied des ravageurs s'est profondément appuyé sur ces rocs. Les vengeances s'y accomplissent sans pitié. Pas un grain de cette poussière qui n'est passé au crible du vainqueur; pas une de ces pierres qui ne garde encore l'empreinte de ses ongles et de ses dents. Rien ne fut fait à demi : après l'épée, le poignard; après le poignard, l'incendie. Le sang sur la pierre, la flamme sur le sang. Oh ! le Midi a toujours admirablement consommé les dévastations !

C'est un bien douloureux plaisir de suivre ainsi, dans toutes ses sinuosités, ce musée de ruines, sans prendre la moindre fatigue, comme si l'on feuilletait un album, dans son cabinet, et qu'une main officieuse en tournât les pages.

On s'adonne, avec mélancolie, à l'étude de cet étrange paysage, qui finit et recommence à tous les horizons. Le Rhône semble couler dans le vallon d'un cimetière sans fin, et il coule gaiement : il agite ses vagues joyeuses; il n'a rien changé, lui, dans son métier de marinier; et la Méditerranée les larmes tombées des paupières du mont-Saint-Gothard; chemin faisant, il jette comme le Nil, son limon nourricier aux campagnes arides; c'est toujours le Rhône d'Annibal, de César et de Constantin. Beaucoup de voyageurs partagent avec le fleuve son heureuse insouciance; ils causent, rient et fument; ils partent des vins du Rhône, des chemins de fer, de la guerre d'Espagne, de la cuisine au beurre, des soirées de Lyon, de la pluie et du soleil.

Les grandes ruines, passent... c'était bien la peine de se faire ruines pour ne pas obtenir un regard de pitié! Quelquefois, pourtant, la dévastation est si large sur la montagne voisine, qu'elle impose le silence et attire l'attention. Une voix s'adresse au marinier qui traverse le pont. — Comment appelez-vous ce village? — Cruas, répond le marinier; et il va reprendre son poste à la proue. — Cruas! répète-t-on dans les groupes. Quel diable de nom! Un monsieur prend la parole et dit gravement : — Je crois avoir entendu Cruas. — Non! monsieur, Cruas, Cruas. — Je ne connais pas ce village. — Il est joliment démolit! — Voilà les fortifications que l'on construisait du temps où l'on se battait avec des flèches. — Avec deux coups de canon aujourd'hui. — aujourd'hui ! — Ah ! la poudre ! — Cruas. — Cruas.

Et la grande ruine a passé.

## FEUILLETON.

### LE RHONE.

LA CHRONIQUE DE GABRIEL DE VERGY.

Le Rhône est aujourd'hui une grande route qui se précipite de Lyon à la mer, emportant dans ses profondes ornières les roues des diligences à vapeur. En douze heures, le voyageur passe de l'île Perrache à la tour papale d'Avignon. Il faut remercier le Rhône d'avoir destitué les messageries du Midi. On ne rencontre plus sur les poudreux et ennuyeux chemins de Valence et de Montélimar que de rares voyageurs, ceux qui redoutent, par tradition, le formidable passage du pont St. Esprit. Le Rhône, après avoir avalé la Saône aux portes de Lyon, fait lever à chaque instant une toile sur un nouveau décor. Le paquebot vole comme la flèche fluviale des cartes de géographie. On dit bientôt adieu aux belles campagnes cultivées, joies des laboureurs, deuil des artistes.

Voici les grèves empanachées des roseaux, les alluvions mobiles, les archipels flottans, les collines écartelées de verdure et d'aridité. Voici la nature bouleversée du Midi : la terre des passions ardentes, des soleils qui brûlent, des vents qui déracinent, des montagnes qui secouent toute végétation, pour recevoir, à flanc nu, les pluies, la foudre, l'ouragan. A droite et à gauche, c'est une histoire qui se déroule; histoire que les livres n'ont pas écrite, et dont les pages sont sculptées avec des ruines sur le sommet des roches. A tous les contours d'horizon, c'est un nouveau paysage qui se révèle environné d'un passé mystérieux. Ce sont des châteaux forts, des donjons, des remparts qui n'ont plus rien à garder, des créneaux qui n'ont plus rien à défendre; une tour isolée parmi des ruines, comme une dernière pièce sur un échiquier dévasté. D'où nous viennent ces débris? Chacun d'eux a sans doute une histoire à nous dire; il faudrait gravir toutes ces montagnes et leur demander à tous les récits de tant de scènes de deuil, de sang, d'incendie, dont ils furent les auteurs; mais le Rhône vous emporte; on passe devant ces hiéroglyphes percés à jour et noircis par les torches, sans qu'une voix, sortie de ces vallons, vous en ait donné le sens. A peine si la traduction de ces contrées ose vous faire remonter aux guerres de religion, pour vous expliquer con-

nistère de se faire de ces concessions un moyen nouveau d'influence. Le ministre (M. Laplagne), a répondu qu'en effet deux titres de comte avaient été concédés, l'un à M. Bresson, ministre plénipotentiaire à Berlin, et l'autre au fils du baron Lamarque, général de l'empire. Il ignore s'il y en a eu d'autres. Le député qui avait fait l'interpellation a affirmé qu'il y en avait davantage; et que ce qui avait provoqué son observation, c'est qu'il était question d'une fournée d'une soixantaine de ducs, barons, comtes, marquis. Le ministre n'a ni avoué ni dénié le fait; mais il a dit qu'apparemment si l'on n'avait pas délivré de lettres de noblesse précédemment, c'est qu'on n'en avait pas sollicité. Au contraire, a-t-on répliqué, des milliers de demandes ont été faites, mais le gouvernement les a repoussées, pour ne pas blesser cette classe moyenne qui a fait la révolution de 1830 et qui en est le plus ferme appui. Cet incident a fait le sujet des conversations de la chambre, et revienra sans doute au budget.

Le projet de loi qui propose une pension de 10,000 fr. pour la veuve du général Damrémont a été examiné dans les bureaux. Une assez vive opposition s'est élevée contre la concession de cette pension à titre de récompense nationale, et, dans tous les cas, on a généralement trouvé le chiffre du gouvernement trop élevé, en le comparant à la pension accordée à la veuve du général Decaen, qui ne s'élève qu'à 4000 fr., bien que son mari eût long-temps commandé en chef, et se soit illustré, dans un poste difficile, par les services les plus éclatans et les plus désintéressés. La disposition relative à la réversibilité de la pension au profit des enfans du général Damrémont a trouvé peu de partisans.

Nous reproduisons la note suivante sans la commenter comme sans la garantir :

Il paraît certain que l'évacuation d'Ancone a été arrêtée lors du départ de M. de Sainte-Aulaire de Vienne, et c'est ce qui explique les quelques mots flatteurs de l'Observateur autrichien pour le gouvernement autrichien. (L'Europe.)

L'envoyé de Danemarck rencontre, dans ses projets, des difficultés de la part de M. l'archevêque de Paris. Ces difficultés sont devenues insurmontables, parce que l'archevêque, qui paraît soutenir la même théologie que son confrère de Cologne à l'égard des mariages mixtes, exige que M. le chevalier de Koss, épousant une riche catholique, prenne l'engagement de faire élever ses enfans dans la religion de leur mère. M. de Koss, de son côté, soutient que, représentant d'une tête couronnée, il doit être admis aux mêmes exceptions et privilèges que le serait son souverain lui-même en pareille circonstance. Quoiqu'il en soit, monseigneur de Paris, restant inébranlable dans son système, et M. de Koss dans le sien, le mariage demeure suspendu. En attendant, un nouvel incident est venu compliquer l'affaire. Une question d'étiquette s'est élevée entre M. le ministre de Danemarck et le maire du 3me. arrondissement, qui se refuse à dresser l'acte du mariage civil ailleurs qu'à la mairie.

L'autorité était informée qu'immédiatement après la fermeture des maisons de jeux, des maisons clandestines s'étaient formées et étaient dirigées par d'anciens employés des maisons supprimées. Avant-hier, vers 3 heures après-midi, et après beaucoup de recherches, le commissaire de police du quartier du Palais-Royal, accompagné d'un officier de paix et de nombreux agents, s'est présenté rue Hauteville, n. 2. Arrivé dans une pièce au 1er. étage, le commissaire de police a trouvé un grand nombre d'individus autour d'une table couverte d'un tapis vert, sur lequel était un jeu de roulette et des cartes; à une autre table était une autre société: toutes ces personnes et notamment le sieur P., ancien employé de la maison Frascati, ont été arrêtées et tout le matériel consistant en 2 tables, flambeaux, jeu de tric-trac, roulette, cartes, chaises, fauteuils, etc., a été saisi et mis sous scellé. Le tout est à la disposition du procureur du roi.

Une querelle élevée entre un capitaine et un chef d'escadron de dragons a été poussée assez loin pour porter l'officier supérieur à se battre avec son inférieur en grade: le capitaine a succombé à un des coups d'épée que lui a porté son adversaire. Informé de cette déplorable affaire, le ministre de la guerre a fait prononcer la mise à la solde de non activité, par retrait d'emploi, au chef d'escadron qui s'est battu; son témoin, qui est aussi chef d'escadron, a été mis en prison et doit y rester un mois; et les arrêts de rigueur, pendant quinze jours, ont été infligés tant au capitaine qui servait de second à celui qui a été tué qu'au colonel du régiment.

Alors, les érudits racontent leurs histoires, filles légitimes ou non de la localité. La tour de Tarascon est un trésor de chroniques: hélas! elles sont toutes sanglantes, et la dernière, et malheureusement la plus incontestable, est contemporaine de la terreur de 93! La tour de Tarascon est la sœur criminelle de la glacière d'Avignon. Ce n'est qu'avec peine que l'on se décide à admettre tant de vérités désolantes, au pied de ce château doré par le soleil, si calme dans son cadre d'azur, si voluptueusement endormi au bord du fleuve. Ce n'est qu'en se retournant de l'autre côté du Rhône, où sont les ruines, que l'on peut se convaincre de la fécondité de cette terre qui a produit de terribles et d'innombrables passions. L'encom du roi René jette quelques souvenirs de joie autour de ce manoir. En Provence, on rencontre à chaque pas le roi René: c'était un prince qui avait peu d'argent, mais beaucoup de châteaux; je lui en ai compté cinquante. Il aimait ces résidences de sa gaité proverbiale; c'est avec un profond chagrin que je me suis prouvé qu'un roi si bon était fou; il faisait des rêves de malade et mettait ses rêves en possession. Aix a conservé longtemps ce drame, moitié sacré, moitié profane, complètement fou dans ses deux parties, et que la capitale de la Provence devait au génie délirant de René.

Telle qu'elle est enfin, cette vie du petit roi provençal a servi d'intermède bouffon à des drames qui ont ensanglanté le Rhône: il en est un surtout qui caractérise l'époque de ces contrées, qui explique les ruines, qui donne le mot de ces énigmes de vengeance que le fleuve a cardés sur les pics de ses montagnes. C'est une épouvantable histoire, qu'on voudrait révoquer en doute, si elle n'était attestée par tous les auteurs contemporains: on la raconte devant le château de Tarascon.

Amou, tu perdis Troie! s'écrie La Fontaine dans sa bonhomie; l'amour a bien perdu d'autres choses. Sans remonter au Paradis terrestre, on rencontre le doigt d'une femme à toutes les révolutions. Les administrateurs des empires, qui voient toujours les choses de haut, font du machiavélisme gouvernemental à pure perte; arrive une petite intrigue de bouddir, et tout craque sous les pieds des rois et des empereurs. Lucrèce fait tomber la monarchie romaine; Virginie abat la tyrannie des décevans; une blonde Campauenne arrête Annibal; Cléopâtre tue la liberté à Actium. Ensuite nous trouvons Nèbe à Bysance, Clotilde à To-

Les troupes en garnison dans la 16<sup>e</sup> division militaire viennent d'être informées de ces mesures par un ordre du jour.

La société du chemin de fer de Paris à St. Cloud et Versailles (rive droite), vient de faire publier son acte d'association, passé devant M. Fould, notaire à Paris, le 31 octobre et 2 novembre 1837.

Le fond social est de onze millions, divisés en 22,000 actions de 500 fr., distribuées dans les propositions suivantes entre les sociétaires :

De Rothschild frères, 7,000 actions; D'Eichthal et fils, 3,500; Davilliers et compagnie, 3,500; Thurneysen et compagnie, 3,500; Jacques Lefebvre et compagnie, 3,500; baron Berthon, 200; Victor Laujuinais, 200; Emile Pereire, 600. Total, 22,000 actions.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une lettre de Saint-Jean-Pied-de-Port annonce que la princesse de Beira et le fils de don Carlos ont franchi la frontière et sont entrés en Espagne le 21. La première était habillée en paysanne; le second en domestique. La lettre dont nous parlons donne cette nouvelle comme un fait positif. Nous ne pouvons cependant pas en garantir l'authenticité.

Nous venons de recevoir les journaux de Madrid des 18 et 19 courant.

Ils nous donnent le résultat des premières opérations électorales de Madrid. La majorité des voix est jusqu'à présent en faveur d'Arguelles, Lopez, Mendizabal, Seoane, Cantera et autres du parti du mouvement.

On a communiqué à la chambre, dans la séance du 18, la démission du général Espinosa, ministre de la guerre, et la nomination du maréchal de camp Ceratala à ce ministère.

On écrit de Saragosse, 19 janvier :

Le commandant don Pantalcon Boni, dans une expédition sur Alcaine et Alacon, où il a réussi à surprendre quelques factieux, qu'il a fait immédiatement fusiller, s'est emparé de la personne de son père, don Pedro Boni, qui était à la tête d'une bande de partisans. Dans le rapport où il rend compte de cette affaire, il s'excuse sur les sentimens d'humanité naturels à un fils vis-à-vis de son père, de ce qu'il ne lui a pas fait partager le sort de ses compagnons, et le met à la disposition du capitaine-général intérimaire de la province d'Aragon.

Cette affreuse situation d'un père et d'un fils combattant dans des rangs ennemis et exposés à se donner la mort, est l'un des mille traits de la guerre civile en Espagne.

L'embarquement de la légion anglaise pour l'Angleterre a commencé le 18 janvier à St. Sébastien.

On écrit de Bayonne, le 23 janvier :

Don Carlos n'avait pas quitté Llodio, le 19.

Les christinos ont échoué dans une nouvelle tentative pour secourir Balmasada; la division carliste, sous les ordres de Bobeda, les a repoussés.

On mande d'Estella, à la date du 19 :

Les bataillons qui, sous les ordres de Zavala, ont quitté la vallée de Mena, occupent la petite vallée de Berrueta avec 6 bataillons navarrais. Trois bataillons carlistes seulement sont restés dans la Carrascal. Six mille cinq cents christinos se sont décidés à escorter le convoi de Tafalla, qu'ils ont fait entrer le 16 à Pampelune, la division carliste ayant été trop faible pour leur barrer le passage. La colonne de Zubano surveille les abords de l'Ebre entre Viona et Logrono. Francisco Garcia, commandant général de Navarre, était encore à Estella avec son quartier-général.

L'Oreste, bâtiment de transport, a pris à bord 200 légionnaires anglais, habillés à neuf par les soins de lord John Hay. Le Régent doit prendre les autres légionnaires, qui seront casernés en Angleterre, jusqu'au paiement complet des arriérés de leur solde par le gouvernement espagnol.

Le journal l'Espagne, du 19 janvier, dit que les chefs carlistes Palillos et Jara ont rallié Basilio Garcia.

Voici du reste, les dernières nouvelles données par la Gazette de Madrid du 19 :

Le capitaine-général de la Nouvelle Castille, à la date du 18, transmet des dépêches du commandant général de Tolède, en date de la veille, à onze heures du soir; on y annonce l'entrée du rebelle Basilio dans la ville de Jevenes. En conséquence, les dispositions ont été prises pour la défensive. La garnison et la garde nationale de Tolède sont an-

biac; Agnès Sorel perd la France, Jeanne d'Arc qui la sauve: des femmes partout. Puisque le monde est condamné à la fièvre intermittente des révolutions, mieux vaut encore les devoir aux femmes qu'aux avocats, j'aime mieux Cléopâtre que Démétrius; la liberté romaine a fait une plus belle mort que sa sœur grecque: la plus chaude philippique ne vaut pas la galère triomphale de Gidnos. L'amour est donc le père des ruines; voici une nouvelle preuve à l'appui.

Vers la fin du douzième siècle, le roi d'Aragon et le comte de Toulouse étaient en guerre; ce qui contrariait vivement Henri II, roi d'Angleterre, prince médiateur s'il en fut. Henri résolut donc de concilier les deux ennemis, et il fit les frais d'une cour plénière qui se tint à Beaucaire, et à laquelle il se fit représenter. Les fêtes furent splendides: pour en donner une idée, il suffira de dire que le sire Bertrand de Simiane enfonça dans de longs et larges sillons une prodigieuse quantité de monnaies d'or, et que le sire de Venouse ne trouva rien de mieux à faire, pour dépeiser cette action généreuse, que de brûler vifs trente de ses plus beaux chevaux. Beaucaire a eu le bonheur de voir cela.

Les seigneurs abondaient: on remarquait entre tous, non pas à cause de lui, mais à cause de sa femme, le sire Raymond de Roussillon; rien n'était doux à voir, dans cette fête, comme madame Marguerite, dont la vive jeunesse se détachait si bien sur le fond sombre de la laideur et des soixante ans de son mari. Raymond n'avait point de largesses à faire, point d'hécatombe équestre à sacrifier; il montrait sa femme, avec cette complaisance d'ostentation que les vieux maris affectaient à l'époque singulière dont nous parlons. Les jeunes chevaliers qui ardaient au soleil de Beaucaire, félicitaient le mari sur sa bonne mine et l'opulence de ses vêtements seigneuriaux; puis ils perçaient de leurs yeux noirs le voile de Flandre de madame Marguerite, et s'efforçaient pour tenir la bride du palefroi à la remède au casuel.

Perdu au milieu de tous ces chevaliers amoureux marchait un jeune page de dix-huit ans, qui ne disant rien, mais qui échangeait un regard de flamme avec Marguerite, toutes les fois que la belle châteline se retournait pour secouer la poussière de sa robe; et elle se retournait souvent. Ce page était de la suite de Raymond de Roussillon; il se nommait Cabestaing.

mées du meilleur esprit, et la présence de l'ennemi n'inspire aucune inquiétude.

La correspondance de Madrid du 19 janvier, ajoute peu de chose à ce que nous disent les journaux :

Le parti exalté, nous écrivait-on, a obtenu la palme dans les premières opérations électorales. Les candidats appartenans à cette opinion ont réuni 100 voix chacun de plus que leurs concurrents. Les électeurs de l'opinion modérée ayant l'habitude de voter à la fin des opérations, leur présence pourra rétablir la balance.

Le général Carratala doit s'installer aujourd'hui au ministère de la guerre. On annonce des mutations nombreuses dans les ministères des finances et des affaires étrangères.

Des lettres particulières de Madrid en date du 20 janvier au soir, annoncent que l'agitation la plus vive règne dans la capitale de l'Espagne, par suite de l'arrivée du courrier de France qui a apporté la nouvelle de l'adoption de l'amendement Hébert. Le succès des exaltés dans les élections n'était plus douteux, et on s'attendait à voir M. d'Olalia abandonner les rênes du gouvernement. Une demande de subside a été faite dernièrement au gouvernement français par le ministère espagnol. C'est cette demande qui a fait dire ici il y a plusieurs jours que M. Molé allait envoyer quinze millions à la reine Christine. Il paraît certain que le ministère espagnol en est encore à attendre la réponse du gouvernement français.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 JANVIER.

Hier, S. M. a reçu successivement le général Hurel, chef de l'état-major, et M. John Cockerill.

On assure que l'éditeur du Lynx sera défendu à la cour d'assises par MM. Roussel et Stevens. Les fonctions du ministère public seront remplies par M. de Bavay, avocat général. (Observateur.)

La Gazette van Gend annonce comme un 'ou dit' que M. Claes-De Cock, fabricant en cette ville, vient de vendre ses fabriques et terrains y attenans à une société industrielle dont MM. Cockerill, Coghien et Ch. de Brouckère sont les représentans.

Hier l'après midi, une masse de monde s'est dirigée vers Pétaing de St.-Josse-ten-Node pour voir patiner; c'était un brillant coup d'oeil, plus de mille personnes se trouvaient sur la glace. On y remarquait deux dames qui patinaient aussi bien que leurs cavaliers et avec la même facilité. Il y avait également beaucoup de monde sur le canal.

Un funeste accident est arrivé l'avant-dernière nuit au Vivier d'Oye. Un garde-général des forêts de la Banque, M. Delabare a été trouvé asphyxié avec sa femme et son enfant, par un brasier qu'on avait commis l'imprudence d'allumer dans la chambre à coucher. Des soins empressés l'ont rappelé à la vie, mais la femme et l'enfant son morts.

BULLETIN DU SÉNAT.

Le sénat s'est occupé aujourd'hui du budget des voies et moyens, dont les divers articles ont été successivement adoptés, et l'ensemble du budget a été voté à l'unanimité des 32 membres présens.

Quelques articles ont donné lieu à plusieurs observations. M. Eugier s'est plaint de nouveau de ce qu'on voyait figurer au budget des recettes, et comme revenu, des sommes qu'il n'aurait fallu considérer que comme des capitaux; telles sont celles provenant des remboursemens sur le fonds de l'industrie et celles provenant de la vente de propriétés du domaine. L'honorable sénateur pensait que ces sommes auraient dû être mises en réserve, afin d'aider à faire face aux dépenses extraordinaires qui pourraient résulter d'une liquidation avec la Hollande, M. le ministre des finances a déclaré que, dans le rapport financier, il appelait de tous ses vœux une liquidation avec la Hollande, et que, d'accord avec le gouvernement, jamais il ne consentirait à payer aucun intérêt de la dette. C'est la Hollande qui n'a pas exécuté le traité du 15 novembre, elle a forcé la Belgique à faire des dépenses plus considérables que n'eût été la part de la dette que lui imposait ce traité. Il n'est donc pas à craindre que les puissances signataires du traité veuillent désormais imposer ce paiement à la Belgique.

L'article relatif à la Société Générale comme caissier de l'ancien royaume des Pays-Bas, a donné lieu à une assez lon-

Cabestaing avait de beaux cheveux blonds, comme tous les pages; ses joues étaient roses et ses yeux bleus; mais son amour était brun. Il avait le malheur d'être poète. Les poètes ont la manie de faire des vers à leurs maîtresses, et le défaut de les égarer; les vers une fois perdus, c'est toujours le mari intéressé qui les trouve. Cabestaing laissa tomber une sirvente qu'il venait de composer. Un autre page jaloux ramassa l'amoureuse poésie et la remit au sire de Roussillon. Les marchands forains qui plantent leur tente sur le pré de Beaucaire occupent aujourd'hui la place où ces choses se passaient; six cents ans avant eux.

Le sire de Roussillon, la nuit venue, rentra au manoir, peu éloigné de Beaucaire. Il s'enferma dans son oratoire, et lut et relut les vers de Cabestaing. Ces vers s'adressaient évidemment à Marguerite, bien que le nom de la dame ne fut pas cité. D'ailleurs, le jaloux mari avait déjà conçu des soupçons, et la sirvente achevait de les confirmer.

Au point du jour, il appelle Cabestaing. — Ces vers sont de toi? lui dit-il, en lui lançant au visage les éclairs de ses yeux gris.

Le pauvre Cabestaing se troubla. Comment dissimuler à dix-huit ans, et dans l'état de page? — Oui, répondit-il, ces vers sont de moi.

— Et à quelle dame les as-tu adressés? dit Raymond.

Ici le page éprouva des frissons sur la langue; il connaissait la férocité de Raymond, il trembla non pour lui, mais pour sa noble maîtresse; il essaya de composer des mots; il ne rendit que des sons rauques et inarticulés.

Une voix de tonnerre répéta l'écrasante interrogation. A quelle belle dame les as-tu adressés?

— Grande sainte Marthe! dit Cabestaing du fond du cœur, inspirez moi.

— Veux-tu répondre, s'écria Raymond en secouant avec brutalité le bras convulsif du page.

— Eh bien, répondit Cabestaing les yeux baissés, j'ai fait ces vers pour madame Agnès de Tarascon, votre belle sœur.

Sainte Marthe avait exaucé Cabestaing. Madame Agnès n'était pas en pouvoir de mari; ces vers ne la compromettaient que faiblement.

Raymond respira, comme un homme qui échappe à un péril de mort. Pourtant il voulut poursuivre l'affaire et mettre sa conscience de mari tout

que discussion. Plusieurs membres ont appelé l'attention du ministre sur la nécessité de mettre enfin un terme à cette question qui dure depuis si longtemps. M. le ministre des finances a fait remarquer qu'une convention a été conclue entre le gouvernement et la Société Générale; que cette convention est maintenant soumise à la chambre des représentants et il a déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour qu'elle fût discutée le plus prochainement possible.

Une question a été soulevée par M. de Haussy: il a demandé s'il ne conviendrait pas d'aliéner et de vendre toutes les propriétés de l'état, qui sont improductives, et il a engagé le ministre à présenter, à l'appui du budget de 1839, un tableau de tous les domaines qui existent encore aujourd'hui, avec leur valeur vénale, leurs produits et les frais dont ils sont grevés.

M. le ministre a déclaré qu'il formerait ce tableau, mais il a cru devoir repousser l'opinion de M. de Haussy, le résultat d'une semblable aliénation pourrait amener la destruction des forêts existantes et par suite le tarissement des sources; si d'ailleurs, on entrerait dans cette voie, comment le gouvernement pourrait-il refuser aux communes et aux hospices l'autorisation de vendre leurs bois, alors que le gouvernement vendrait les siens propres. D'un autre côté, M. le comte de Quartré a fait remarquer que la conservation des bois était des plus importantes pour la fabrication d'une certaine quantité de fer, pour l'exploitation des houillères, et pour l'établissement des chemins de fer.

Les autres articles du budget n'ont donné lieu qu'à quelques observations peu importantes.

**LIÈGE, LE 29 JANVIER.**

La maison et la fabrique de St. Servais près de Namur, dont nous avons annoncé l'incendie, étaient toutes deux assurées. On dit que le dommage causé par la perte de cette importante filature, s'élève de 100 à 150,000 francs. Il est triste d'avoir à remarquer que presque pas une de nos villes manufacturières n'a échappé à de tels désastres. Liège, Bruxelles, Gand, St.-Trond, Herve, Anvers et Namur, et d'autres localités où l'industrie comptait des établissements en activité, ont chacun eu leur tour. Les valeurs perdues par suite de ces sinistres doivent être immenses, autant que sont douloureuses les souffrances qu'ils ont entraînées après eux pour une multitude de pauvres familles. Ne serait-il pas temps, averties qu'elles le sont par tant de leçons, que les administrations publiques portassent toute leur sollicitude, sur les moyens à employer, pour prévenir, autant que le permet la prudence humaine, le retour de ces malheurs, ou pour arrêter le ravage du feu, par d'efficaces et prompts secours? On annonce que les édifices, où sont établis les différents ministères et les locaux qui en dépendent, vont être assurés pour le compte de l'état. On ajoute que M. le ministre de l'intérieur a demandé aux autorités provinciales des renseignements sur les nombreux incendies qui ont éclaté sur tant de points différents. Ces renseignements ne sont pas demandés pour satisfaire une vaine curiosité; ils ne sont pas destinés sans doute à demeurer stériles; ils annoncent l'intention de préparer ou de provoquer des mesures préservatrices. Il n'existe qu'en fort peu d'endroits des réglemens, un personnel organisé, un matériel suffisant. Dans ceux où ils existent, les secours qu'on devrait en recevoir sont incomplets, parce qu'on y recourt à l'improvisé, et qu'ils sont employés sans ordre, sans ensemble, mal dirigés. En Prusse, où, en fait d'utilité pratique, il y a souvent de bonnes choses à prendre, malgré la nature du gouvernement, les villes et les communes sont généralement pourvues d'un bon service d'incendie. Nous féliciterons les autorités de notre pays de suivre cet exemple, et de s'occuper d'un objet dont cet hiver n'a que trop démontré l'importance, et sur lequel, depuis fort long-temps déjà, et à diverses reprises, nous avons appelé leur attention.

C'est par erreur que nous avons annoncé hier la mort de M. le chirurgien Vaust. Nous sommes heureux de pouvoir démentir cette nouvelle, qui nous ne savons trop comment, était généralement répandue en ville. Nous ignorons aussi quel était le but des personnes qui ont fait circuler ce bruit; mais ce que nous pouvons certifier, c'est que l'état de la santé de M. Vaust, qui était altérée depuis quelque temps, s'améliore de jour en jour.

La première chambre de la cour d'appel de Liège a prononcé hier son arrêt dans l'immense procès d'ordre de Lan-

noy. La partie qui a gagné le plus est celle qui était représentée par M. le comte Napoléon de Lannoy de Clervaux et les comtesses ses sœurs. Cette affaire occupera une place mémorable dans les annales de la jurisprudence liégeoise.

Hier dans l'après dîner, un enfant de 11 ans qui s'amusa à glisser sur la glace en amont du Moulin de Longdoz, y disparut tout à coup. Témoins de ce malheur, les personnes qui se trouvaient sur les lieux coururent pour lui porter secours, mais ce fut en vain; il ne reparut point.

Nous sommes informés que la Commission des Concerts, autorisée par le conseil d'Administration à donner un concert au bénéfice des indigens, l'a fixé à samedi prochain, 3 février.

Une liste de souscription est déposée chez le concierge de la société d'Emulation. Le prix de chaque carte de cavalier est de 3 francs; celui de chaque carte de dame est de 1 franc.

Le gouvernement n'ayant pas accepté la démission de M. Coustant, l'a engagé à continuer ses fonctions d'échevin de la ville de Liège (C. de la Meuse.)

Nous apprenons que le collège des bourgmestre et échevins a pris diverses mesures propres à assurer des secours prompts et efficaces dans le cas d'un incendie. Des arrangements ont été pris avec plusieurs propriétaires de brasseries à l'effet de pouvoir toujours trouver de l'eau chaude dans ces usines, ce qui serait indispensable pour faciliter l'exercice des pompes dans un temps de grande gelée. Il s'est d'ailleurs assuré du concours spontané de tous les marchands brasseurs pour le transport immédiat d'une quantité d'eau sur les lieux qui seraient menacés par le feu. Enfin on est en droit d'espérer que si un incendie se déclarait à Liège on parviendrait à éviter les désastres dont tant de localités ont été récemment le théâtre. On ne peut qu'applaudir à la sollicitude de l'administration.

Hier, à la sortie du spectacle, une dame a manqué être la victime d'une vol. En descendant l'escalier qui conduit aux premières loges, elle a senti une main qui touchait sa robe, elle s'est retournée et a vu un jeune homme en manteau s'éloigner d'elle. Arrivée aux dernières marches, elle a senti le même mouvement et a vu de nouveau ce jeune homme près d'elle. Fort heureusement cette dame avait eu la précaution de tenir sa bourse à la main, car, à peine sortie de la foule, elle s'est aperçue que sa robe avait été coupée près de la poche.

Hier, à l'église St.-Antoine en cette ville, et pendant le service divin, un adroit filou a escamoté à un jeune homme une bourse bien fournie, en lui coupant une poche de son habit.

On écrit de Hasselt, 28 janvier: Un couple amoureux vint hier devant l'autorité locale de notre ville pour s'y faire unir. La mère du futur avait déjà donné sa signature, preuve de son consentement; la cérémonie nuptiale était finie; déjà les assistans s'écoulaient. La mère seule restait au coin du foyer de la salle où le froid l'avait attirée, on vint l'avertir du départ, mais inutilement, elle était morte. On conçoit quelle impression a dû faire sur tous les assistans ce coup de foudre, qui d'un jour de joie fit pour les époux un jour de deuil et de désespoir.

On écrit de Tirlemont, qu'une femme y est accouchée de trois enfans, ils sont en parfaite santé; le père était à l'hôpital depuis trois mois, sa malheureuse femme se trouvait dans le plus grand dénûment; M. Remy, accoucheur a trouvé cette mère infortunée dans l'état le plus misérable, elle n'avait pas même de la paille pour se coucher; le respectable et compatissant chirurgien a couvert la mère et les trois nouveaux nés de son manteau, ensuite il a été implorer la pitié des voisins, bientôt elle fut pourvue de literie, de chauffage et du linge pour emmailloter ses enfans. M. Remy n'a pas borné là ses démarches, le soir il a fait à la Société de la Concorde une collecte dont le produit fournit de quoi sustenter cette pauvre famille.

On lit dans l'Abeille de Dinant: On conçoit quelques inquiétudes ici sur les accidens qui pourraient accompagner la débacle de la Meuse, si le dégel était trop brusque. Une masse de glaçons est arrêtée en amont et au pied des piles du pont; ces glaçons occupent toute la largeur du lit de la rivière, et en certains endroits posent sur le sol. Ils remontent jusqu'au Bastion, par conséquent à une distance considérable du pont. En outre, depuis le Rocher

promit le secret, et ramena Cabestaing au manoir, en lui promettant de l'envoyer en Palestine pour le marier, à son retour, avec madame Agnès.

Hélas! la noble dame de Tarascon habitait un pays où les passions éclatent au cœur à l'improviste, et avec une violence qu'aucune prière à sainte Marthe ne peut comprimer; elle avait vu Cabestaing si beau dans l'éclat de ses larmes et le délire de son désespoir, quelle conçoit pour lui sur l'heure même un amour effréné. La jeune fille ne recula pas même devant l'idée de se faire la rivale de sa sœur Marguerite; elle foula sa tapisserie aux pieds, apprit par cœur les vers du page, et écrivit avec un diamant le nom adoré sur tous les vitreaux du castel.

Cabestaing gardait fidèlement sa foi à madame Marguerite; mais la reconnaissance le poussait quelquefois, et trop souvent même, sous les murs du château de Tarascon. Il faisait des visites de politesse à la belle Agnès, et lui improvisait de petits madrigaux pleins de respect et de dévouement. Agnès prenait les mains du page dans les siennes par pure amitié, lui parlait de la Palestine, lui demandait quelles couleurs il adopterait à son premier tournoi; ensuite, elle lui servait des dattes et des limons sucrés sur un plateau d'argent.

Les absences de Cabestaing furent remarquées au château du sire de Roussillon. Un soir, à souper, madame Marguerite laissa tomber nonchalamment quelques paroles à ce sujet. Ah! dit Raymond en riant et d'une voix mystérieuse, notre beau page veut entrer dans la famille; il a suivi mes conseils.

Marguerite ne comprit pas ces paroles, mais elle pâlit. Se rassurant un peu, elle demanda l'explication de cette phrase mystérieuse.

— Elle n'est plus mystérieuse pour nous, dit Raymond, Cabestaing veut épouser madame Agnès, votre sœur.

— Cabestaing est l'amant de ma sœur! dit Marguerite. — Vous êtes la seule à l'ignorer, répondit l'époux.

Marguerite ne demanda plus rien; mais à sa première entrevue avec Cabestaing, elle lui ordonna de faire une chanson contre madame Agnès, qui serait, en même temps, une hymne d'amour adressée à Margue-

Bayard jusqu'à Fumay; la rivière a disparu, ce n'est plus qu'une seule glace épaisse de plusieurs pieds. La Lesse, qui se jette aussi dans la Meuse au-dessus de Diéant, est gelée dans presque tout son cours. Nous ne serions donc pas étonnés que la crue d'eau qui sera nécessaire pour emporter ces masses énormes et si compactes, ne déterminât le barrage du pont, et par suite l'inondation de toute la ville, comme cela eut lieu plusieurs fois.

Il vient de paraître à Bruxelles, une brochure de 16 pages in-8°, intitulée: *Le Pape et la démocratie*, par un ancien membre du congrès national belge. On la trouve à Liège chez M. Leduc, rue Royale, n. 923.

*Note des dons reçus par le bureau central de bienfaisance pour être distribués aux indigens.*

	Frs.	C.
1. Du premier régiment de ligne	500	
2. De la Banque Liégeoise	4000	
3. De la régence	3000	
4. De l'école de M. Stappers	500	
5. De la Société Militaire	259	07
6. De la 4me. compagnie du train d'artillerie	75	
7. Du Conservatoire royal de Musique	350	
8. De la Société Militaire	400	49
9. De MM. les professeurs et étudiants de l'université	567	82
10. De MM. les officiers etc. du 3me. régiment d'artillerie	543	44
11. Don provisoire de la Société Littéraire	600	
12. Dons des élèves de l'académie de peinture	93	62
13. De MM. les officiers des sapeurs mineurs	300	
14. De Madame de Sélys Longchamps	200	
15. De la Société Ste-Cécile	500	
16. Du 9me. régiment de ligne	343	62
17. Souscription ouverte au bureau du Journal de la Province	312	69
18. Souscription faite à l'institution de M. Fréday	60	
19. Don de MM. Jongen et Delrez, commissionnaires	78	
20. Don du personnel de la direction des postes	103	18
21. Collecte faite au dernier bal de la Société des Redoutes	632	
22. Don de la chambre des notaires	475	24
23. Don de la Société d'Emulation	209	
24. Produit de la souscription générale qui a eu lieu à domicile	2098	26
<b>Total du 27 janvier 1838, le matin</b>	<b>42901</b>	<b>40</b>

*Dons en chauffage reçus et distribués par le bureau central.*

De la houillère Bonne-Fin,	20	voitures.
id. d'Avroy,	16	"
id. de la Belle Vue,	10	"
id. de Gerard Cloes,	15	"
De M. Cockerill 40,000 kil. équivalant à	27	"
<b>Total,</b>	<b>88</b>	<b>voitures.</b>

*Autres distributions faites par le bureau au moyen des dons ci-dessus.*

1. Aux 18 comités des secours,	6922	00
2. id. pour les vieillards infirmes, (secours extraordinaires),	876	00
3. id. 149 voitures charbon, évaluées à 30 francs,	4470	00
<b>Total,</b>	<b>12268</b>	<b>00</b>
Il a été donné,	42901	40
Distribué,	42268	00
<b>Reste,</b>	<b>633</b>	<b>40</b>

En outre, le bureau a distribué aux 18 comités Sud ses recettes ordinaires, depuis le 3 janvier courant, savoir:

1. Pour l'allocation ordinaire de décembre,	6922	00
2. A divers comités pour secours particuliers,	2220	69
3. Pour allocation ordinaire de janvier à domicile,	6922	00
4. Aux mendians invalides et vieillards infirmes, allocation du 1er. trimestre 1838,	2628	00
<b>Total,</b>	<b>18692</b>	<b>69</b>

Total général des distributions faites par le bureau central, au moyen des dons et sur ses ressources ordinaires, du 3 au 27 janvier, 39960 69

**THEATRE ROYAL DE LIÈGE.**

Mercredi 31 janvier, à 5 1/2 heures, 4me. représentation du 6me. mois d'abonnement, la DAME BLANCHE, opéra comique en trois actes. — Le POLTRON, vaudeville en un acte.

Très incessamment le seconde représentation de GUSTAVE, au bénéfice des pauvres.

Au fer. jour, la 1re. représentation de l'AMBASSADRICE, opéra comique — Le FOR LEVEQUE, vaudeville. — En attendant LA JUIVE.

AVIS. — La souscription pour la Grande Soirée Napolitaine qui aura lieu mardi prochain, 6 février, reste ouverte jusqu'au dimanche 4.

rite. Le timide Cabestaing obéit, et donna sa poésie à double face à madame Agnès.

Marguerite, décidée à mourir, fit remettre cette pièce de vers au sire de Roussillon.

Le mari outragé résolut de tirer une horrible vengeance de l'affront reçu. Il appela Cabestaing, le conduisit dans un lieu écarté, et l'assassina. Il lui coupa la tête; lui arracha le cœur, et déposa ces deux horribles trophées dans son *caryatol*. Après cette expédition, il rentra au château, et donna le cœur au cuisinier, en lui recommandant de l'apaiser comme un morceau de venaison.

Au repas, le dialogue suivant, que j'extraits textuellement de la longue chronique, s'établit entre la dame et l'époux:

— Madame, savez-vous de quelle viande vous venez de faire si bonne chère!

— Je n'en sais rien, sinon qu'elle m'a paru exquise.

— Vraiment, je le crois volontiers; aussi est-ce bien chose que vous avez le plus chérie, et c'était raison que vous aimassiez mort ce que vous aimiez vivant.

— Que voulez-vous dire? s'écria la dame Marguerite.

Alors, Raymond, ouvrant son *caryatol*, et tira la tête sanglante de Cabestaing.

Marguerite, à cet affreux spectacle, perdit la vue et l'ouïe, *lo venter et l'ausoir*; puis reprenant ses sens, elle s'écria: «Où, je l'ai trouvé tellement délicieux, ce mets, que je n'en mangerais jamais d'autre; à bon droit m'avez rendu ce qui fut toujours mien.» Et elle s'élança par la croisée sur le pavé de la cour.

Le récit de ce terrible événement mit la contrée en émoi. Les parens de Marguerite de Cabestaing se liguerent contre Raymond. Alphonse, roi d'Aragon, parut lui-même en armes sur les terres du chevalier assassin. On s'empara de sa personne, on incendia son château, et les dépouilles mortelles du page et de sa dame furent ensevelies dans la même tombe.

Dubelloy s'est emparé de cette chronique proverbiale, et en a composé sa *Gabrielle de Vergy*. Rendons au Midi ce qui est au Midi, et au Nord ce qui est au Nord. Muxx.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 27 JANVIER.

**Naissances :** 3 garçons, 8 filles.  
**Décès :** 3 garçons, 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir :  
 J. Rosius, âgé de 73 ans, journalier, rue Entre deux Ponts, veuf de M. A. Flamand. — J. J. Polt, âgé de 29 ans, étudiant en théologie, faubourg d'Amersœur, célibataire. — M. Coura, âgée de 81 ans, servante, rue St. Severin.

ANNONCES.

VENTE

DE BOIS SCIÉS,

A AHIN.

Le 2 Février 1838 à midi,  
 on vendra à l'enchère dans le chantier du Sr. STASSART, à AHIN, près de Huy,  
 ENVIRON 50 MILLE PIEDS  
**DE BOIS-SCIÉS,**

consistant en planches, feuillet, quartiers et barreaux à employer de suite, posselets, horons, marches, wères et terrasses; le tout en chêne. Planches et lattes de bois blanc et plaques et quartiers de hêtre.

A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE.  
 NOTA. Devant quitter le chantier susdit on fera des sacrifices pour vendre toutes ces marchandises. 142

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES  
 CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 144

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

DEUX BELLES

MAISONS DE COMMERCE,

SITUÉES A LIÈGE,

L'une, nouvellement bâtie et sans numéro, rue de la RÉGENCE, et l'autre rue derrière Saint Denis n° 476, tenant toutes les deux d'un côté à M. Thonon et d'un autre à Magis.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser au notaire BIAR, Place Saint-Paul n° 528 audit Liège. 143

VENTE D'OBJETS,

SERVANT

A UNE GRANDE EXPLOITATION AGRICOLE.

Les Lundi et Mardi, 5 et 6 Mars 1838,

chaque jour, à 10 heures du matin, le sieur Monard, quittant la ferme qu'il exploite, au hameau de Tilice, commune de Fexhe-Slins, y fera VENDRE, par le notaire SERVAIS de Liège :

- A. 14 BONS CHEVAUX, parmi lesquels un bel entier de 2 ans.
  - B. 20 VACHES et GENISSES de forte race;
  - C. 140 BÊTES A LAINE, au nombre desquelles il se trouve 50 mères avec leurs agneaux;
  - D. Un TROUPEAU de 40 à 50 porcs;
  - E. Quantité d'instrumens et ustensiles aratoires; charriots, charrettes et meubles meublans.
- A six mois de CRÉDIT, moyennant garantie convenable.

Voici un grand triomphe de la science médicale obtenu sur M. Duplessier, propriétaire à Moulins-Engilbert (Nièvre), qui était attaqué d'une hydropisie ascite, d'obstruction au foie, d'anévrisme au cœur. Il avait subi 22 fois la ponction; après tant de souffrances il s'est adressé à M. Meunier de Chénier, rue des Bons Enfants, n. 10, à Paris, qui lui a sauvé la vie.

DRAGEES DE CUBEKINE

De Labélonie, sans odeur, ni arrière goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulemens nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte, 3 fr. Dépôt à Liège, chez M. Delcour Froidbise; à Namur, chez M. Jourdan; à Mons, chez M. Putsage; à Sedan, chez M. Bourguignon Noël; à Charleville, chez M. Casan Braidy, tous pharmaciens.

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE

CONTRE LES

FAILLITES ET LES BANQUEROUTES,

AU CAPITAL

de 2,000,000 frs.,

DIVISÉS

EN 4,000 ACTIONS DE 500 frs. CHACUNE.

Cette Société a pour but de prévenir les faillites dans ce royaume en assurant aux négocians le montant intégral de leurs factures, le paiement des billets à ordre aux époques fixes, les livraisons à faire à une maison de commerce pendant un trimestre, un semestre ou une année.

Les actionnaires ne versent d'abord que leurs parts proportionnelles dans les frais d'établissement de la Société, lesquels ne pourront excéder 20,000 frs., et conserveront par devers eux, le montant de leurs actions, jusqu'à ce que les besoins de la Société en nécessitent une partie; de sorte qu'il y a tout lieu d'espérer qu'ils retireront un grand bénéfice par la suite, sans débourser aucun argent.

Cette Société sera régie par un administrateur dirigeant, et par un conseil composé de dix membres choisis parmi les actionnaires en assemblée générale à la pluralité des suffrages.

Afin d'éviter les grands frais qui, souvent, privent les actionnaires de la plus grande partie des bénéfices, l'administrateur jouira seul d'un traitement à fixer en assemblée générale, et les fonctions des membres de la commission permanente dureront une année et seront honorifiques seulement. Chaque année une autre commission sera nommée.

Au moyen de 3 p. c. versés dans la caisse de la Société, pour prix d'assurance du montant total d'une facture ou d'un billet, le négociant dormira en paix et sera à l'abri de tout événement, et la Société devra rembourser le montant de la somme assurée en cas de faillite ou de non paiement du billet aux époques fixées.

Comme déjà un grand nombre d'actions sont retenues, les personnes qui désirent s'associer à ce grand œuvre de philanthropie, qui rendra la tranquillité aux négocians et le commerce florissant, peuvent s'adresser franco pour obtenir des actions, au secrétariat de ladite Société, établi provisoirement à Liège, rue Chaussée des Prés, n° 362, jusqu'au 1<sup>er</sup> février prochain, époque à laquelle il sera donné connaissance à chaque actionnaire du jour fixé pour la réunion générale, dans laquelle il sera décidé si le bureau central sera établi à Bruxelles, à Anvers ou à Liège.

Le secrétaire est chargé de donner tous les renseignemens qui seront demandés.

Les statuts de ce grand pacte social, le plus important de ceux qui existent jusqu'à ce jour, qui tend au bien général et à la conservation du commerce, sont déjà soumis à la sanction de Sa Majesté. 45

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation:

Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

EN VENTE

CHEZ M. H. DESSAIN,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PLACE ST-LAMBERT.

BULLETIN MUNICIPAL, ou recueil des réglemens et arrêtés de l'administration communale de Liège, depuis l'an 4 de la république française jusqu'inclus 1836. Mis en ordre et annotés par J. N. J. Forir et F. Micha, chefs de bureau et J. Henrotte, archiviste. — Un volume in 8° de près de 600 pages. — Prix : 5 francs. — Nota : Cet ouvrage sera continué.

BOURSES.

PARIS, LE 28 JANVIER.

Cinq pour cent.	109 45	Esp. D. diff. s. int.	103 3/8
Trois pour cent.	79 40	• Dt. pas. s. int.	4 3/8
Act. de la B. de Fr.	98 50	Belgiq. Empr. 1832	103 5/8
Napl. Cert. Falc.	98 50	Banque de Belg.	1500 00
Esp. Ardois 1834.	19 7/8		

AMSTERDAM, LE 27 JANVIER.

Holl. Dette active.	101 7/16	Inscr. au gr. livre.	68 3/4
Dito 2 1/2.	53 5/16	Certific. à Amst.	97 0/0
Différée.	91 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	100 0/0
Billet de change	22 1/16	Lots de Rd. 50 f.	100 0/0
Syndic. d'amort.	94 1/8	Espagne. E. Ard.	49 3/16
3 1/2.	76 7/8	Dito grad.	48 1/2
Soc. de comm. P. B.	176 1/2	Dette différ. anc.	7 0/0
nouvelle.	20 0/0	• nourr.	7 0/0
Russie, H. et C. 5	200 0/0	• passive.	4 1/2
1829, 5	105 1/2	Autriche. Métal. 5.	101 5/8

ANVERS, LE 29 JANVIER.

ANVERS. Det. activ.	103 1/4	NAPLES. Cert. Falc.	93
• Det. différ.	48 1/4	• Stat. Ro. Lev. 1832.	101
Emp. de 48 mill.	101 3/4	• à An. 1834.	99 1/8
HOLL. Dette active.	100 0/0		
Rente remboursab.	99 0/0		
Autriche. Métall.	105 3/4		
Lots de fl. 100.	290 0/0		
• de fl. 250.	430 0/0		
• de fl. 500.	719 0/0		
Pologne. Lots fl. 300.	118 1/4		
• fl. 500.	137 1/4		
BRÉSIL. E. à J. 1834	72 1/4		
ESPAG. Emp. 1834.	49 1/8		
D. diff. 1834.	20 0/0		
Dit. p. 1834.	20 0/0		
Dette différ.	6 0/0		

CHANGES.

Amst., c. jours.	pair.
Rotterdam, Idem.	pair.
Paris, Idem.	pair.
• 2 mois.	5/8 0/0 p.
Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j.	40 1/4
• 2 mois.	40 1/2
Frankfort, es. jrs.	35 15/16
• 3 mois.	35 5/8
Bruxelles et Gand.	118 0/0

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 29 JANVIER 1838.

Aujourd'hui point d'affaires en fonds publics.

BRUXELLES, LE 29 JANVIER.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.		
Dette activ. 2 1/2.	54 3/8	P. S. d'Ougrée.	100 0/0
Emp. Rotsch.	101 5/8 et	A. S. Sars-Lonch.	130 0/0
• Fin cour.	101 5/8 et	A. Che de fer.	100 0/0
• 1836, 4 1/2.	93 3/4	P. S. de Venues.	100 0/0
• Fin cour.	93 3/4	P. Bat. à V. Anv.	100 0/0
E. de la ville 1832	98 0/0	P. S. St. Léona.	100 0/0
HOLL. Dette active	53 3/8	P. S. Chatelin.	134 1/4
Rente domaniale	99 0/0	P. S. Verrieres.	100 0/0
Autriche. Métall	105 1/2	A. Ecl. gaz. rés.	100 0/0
NAPLES. Falconnet	92 3/4	P. S. Raffinerie.	100 0/0
ESPAG. Dette act	19 1/4	P. Verr. Charl.	100 0/0
• Fin cour.	20 0/0	P. Expl. l'Espér.	100 0/0
• pr. 1 m. d. l.	19 1/4	P. Des Brasseries.	100 0/0
• différée 1830.	20 0/0	P. Librairie H.	100 0/0
• 1835.	20 0/0	P. Typogr. W.	100 0/0
dette passive.	20 0/0	P. Fabr. Tapis.	142 0/0
PORT. Dona Maria	20 0/0	P. Fabr. de fer.	100 0/0
BRÉSIL 1824.	72 1/2	P. Mutual. ind.	113 1/8
ROME. 1834.	101 1/4	P. C. de Bruges.	100 0/0
		P. H. E. Monc.	100 0/0
		P. Libr. Meline.	100 0/0
		P. S. act. réun.	104 1/4 et P
		P. S. de Fleu.	100 0/0
		P. Ebénisterie.	100 0/0
		P. Librairie Sc.	100 0/0
		P. Fabr. Pianos.	100 0/0
		P. H. E. Borin.	100 0/0
		P. Hoyoux.	100 0/0
		P. Fabr. de pap.	105 1/2
		P. Lits de fer.	100 0/0
		P. CHEMINS DE FER.	
		P. De Par. à St Ger.	100 0/0
		P. • à V. r. d.	100 0/0
		P. • riv. g.	100 0/0
		P. De Mulh. à Th.	100 0/0
		P. Cologne.	19 0 et
		P. Luxembourg.	000 0/0

VIENNE, LE 18 JANVIER.

Métalliques, 106 1/8. — Actions de la Banque, 1390 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 29 JANVIER.

Café. — Les ventes de ce jour se composent de 150 balles Batavia ordinaire de 29 3/4 à 30; 50 balles Chéribon blanchâtre à 31 1/2 c., et 300 balles Brésil ordinaire à prix qui est tenu secret.  
 Miel. — On a cité la vente d'une trentaine de barriques Miel de la Havane; le prix payé n'est point exactement connu.  
 Riz. — On a traité samedi après midi 20 barriques Caroline anglais à f. 15 1/8. Un petit lot de Bengale, belle qualité, a été aussi payé f. 10.  
 Sucre brut. — Nous avons à mentionner aujourd'hui la vente de 70 caisses Havane blond à f. 19 1/2 pavillon étranger.

MARCHÉ DE LIEGE DU 29 JANVIER 1838.

Froment, l'hectolitre.	15 3/4
Seigle	12 1/6

Imprimerie de J.-Bte. NOSSEY, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.